

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2026

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

Adopté

N° CD694

AMENDEMENT

présenté par
Mme Givernet, rapporteure

ARTICLE 9 TER

Au second alinéa, substituer aux mots :

« , afin d' »

par les mots :

« de manière à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.